

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2023-055/PR/MENSUR accordant accréditation et renouvellement d'accréditations des formations de Licences, Licences Professionnelles et Master de l'Académie Arabe pour les Sciences Administratives, Financières et Bancaires.

n° 2023-055/PR/MENSUR

Ministère MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE	Date de publication 8 mars 2023
Numéro JO n° 5 du 15/03/2023	Date du numéro 15 mars 2023

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

- VU** La Constitution du 15 septembre 1992
- VU** La Loi Constitutionnelle n°215/AN/8/5ème L portant révision de la Constitution
- VU** La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L portant révision de la Constitution
- VU** La Loi n°162/AN/12/6ème L portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- VU** Le Décret n°2020-011/PR/MENSUR du 19 janvier 2020 fixant les conditions et modalités d'octroi aux établissements privés d'enseignement supérieur de l'accréditation des filières de formation et de son retrait
- VU** Le Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre
- VU** Le Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des Membres du Gouvernement
- VU** Le Décret n°2021-114/PRE du 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères
- VU** Le Décret n°2022-001/PRE du 02 janvier 2022 portant remaniement Ministériel
- VU** L'Arrêté n°2022-107 du 28 août 2022 accordant changement de nom de l'Académie Arabe pour les Sciences Financières et Bancaires
- SUR Proposition du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Il est accordé à l'Académie Arabe pour les Sciences Administratives, Financières et Bancaires l'accréditation des formations suivantes

-
- Licence Management de la chaine logistique-durée : 3 ans – Licence Logistique Maritime et Portuaire-durée : 3 ans
 - Licence Management des Transports-durée : 3 ans – Master Management de la chaine logistique-durée : 2 ans –
 - Master Logistique Maritime et Portuaire-durée : 2ans – Master Information Technology (génie logiciel)-durée : 2 ans –
 - Master Information Technology (réseaux/sécurité)-durée : 2 ans – Master Management des Transports-durée : 2 ans

Article 2

Il est accordé à l'Académie Arabe pour les Sciences Administratives, Financières et Bancaires le renouvellement d'accréditation des formations suivantes

-
- Licence Information Technology (génie logiciel)-durée : 3 ans – Licence Information Technology (réseaux/sécurité)-durée : 3 ans – Master Comptabilité en français, anglais et arabe-durée : 2 ans – Master Gestion des Affaires en français, anglais et arabe-durée: 2 ans – Master Gestion Bancaire en français, anglais et arabe-durée : 2 ans

Article 3

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.
